



Les salamandres n'aiment pas le béton

Association de défense de l'environnement

61, chemin de Chatenoy 45110 Châteauneuf-sur-Loire

lessalamandresnaimentpaslebeto@gmail.com

Lettre ouverte aux candidates et candidats à l'élection municipale de Châteauneuf-sur-Loire des 15 et 22 mars 2026

Châteauneuf-sur-Loire, le 4 mars 2026

Mesdames, messieurs,

Vous vous êtes déclarés/es candidates et candidats à l'élection municipale de Châteauneuf-sur-Loire des 15 et 22 mars qui arrivent.

Ainsi, si vous êtes élues/élus au conseil municipal, vous serez amenés/ées, au cours des six prochaines années, à délibérer sur l'avenir de la commune. Vous serez également amenés/ées à participer à la prise de décision au sein de la communauté de communes des Loges, dont Châteauneuf-sur-Loire fait partie.

A ce titre, **nous nous permettons, en tant qu'association locale de défense de l'environnement, de vous interpeller par la présente lettre ouverte afin de connaître précisément votre position concernant le projet dit d'aménagement du secteur du Marigny**, par le biais de la création d'une zone d'activités économiques (ZAE).

Comme vous le savez, le Marigny est une zone naturelle humide et boisée largement préservée à ce jour, à tout juste deux kilomètres du centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire, au niveau de l'accès à la tangentielle.

Bien que n'étant pas répertoriée comme zone « Natura 2000 » au sens de la législation française et européenne, cette zone présente un intérêt environnemental évident, eu égard notamment à la faune et à la flore qu'elle abrite. Il s'agit en quelque sorte d'**un « petit paradis » aux portes du centre-ville !** Cette « réserve » **de nature et de tranquillité** est librement accessible à tous/toutes les Castelneuviennes et Castelneuviens, ainsi qu'aux autres habitants des communes environnantes.

Comme vous le savez également, ce projet d'« aménagement » du secteur du Marigny est porté par la communauté de communes des Loges, en accord avec l'actuelle municipalité de Châteauneuf-sur-Loire, qui pousse à la réalisation de ce projet. L'objectif affiché est de créer une zone d'activités sur laquelle des entreprises pourraient s'installer, ce qui créerait des emplois pour la population locale et permettrait notamment de réduire les déplacements domicile – travail.

Initialement, le projet prévoyait l'artificialisation (autrement dit la « bétonisation ») de 55 hectares.

Dans sa dernière version qui ait été rendue publique, ce projet porte désormais sur deux zones :

- une première zone de 16,7 hectares au nord du Marigny, le long de la tangentielle ;
- une autre zone de 22,5 hectares à l'ouest du Marigny, le long de la route départementale 952 (qui va vers Saint-Martin-d'Abbat).

Entre ces deux zones, une parcelle traversée par un cours d'eau intermittent ne serait finalement pas artificialisée. Les promoteurs du projet présentent cela comme une préoccupation de préservation de l'environnement et de « développement durable ». Toutefois, il aurait probablement été de toute manière difficile, techniquement, de construire sur la zone en question.

En définitive, ce serait plus de 39 hectares qui seraient directement artificialisés. La frange la plus humide, située entre les deux zones artificialisées, serait nécessairement fortement impactée elle aussi.

En tant qu'association citoyenne qui rassemble des Castelneuviennes et des Castelneuvien, ainsi que des habitants de communes environnantes, nous soutenons bien évidemment pleinement, sur le principe, le développement du tissu économique local et des emplois qu'il génère.

Toutefois, nous nous interrogeons fortement sur la pertinence de ce projet d'aménagement du secteur du Marigny.

En effet, **le coût nous en paraît trop élevé, aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan environnemental et de la qualité de vie** à Châteauneuf-sur-Loire et alentours. Ce alors que **le bénéfice économique et au niveau de l'emploi local ne nous semble pas si évident.**

1) Concernant les bénéfices supposés pour l'activité économique et l'emploi local

Les promoteurs du projet justifient celui-ci par la nécessité de procurer des espaces supplémentaires pour les entreprises locales. La création d'une ZAE abritant un « *écoparc* » qui créerait des emplois pour la population locale est ainsi mise en avant. Il est toutefois permis de s'interroger sur les arguments qui sont avancés.

➤ Concernant l'installation d'entreprises

La communauté de communes des Loges déclare « *n'être plus en mesure de répondre aux demandes d'implantation des entreprises sur le territoire* ».

Toutefois, aucune information n'est donnée concernant le type d'entreprises qui cherchent à s'installer ou à s'agrandir. Par ailleurs, aucun état précis des surfaces actuellement disponibles n'a été communiqué. Ainsi, **la réalité du besoin de création de cette ZAE n'est pas démontrée de manière claire.**

A supposer que ce besoin soit réel, il apparaît qu'il pourrait y être répondu par d'autres moyens que la création d'une ZAE sur la zone humide du Marigny.

En premier lieu, ne resterait-il pas des surfaces disponibles dans les ZAE existantes de la communauté de communes ?

Par ailleurs, l'utilisation des friches industrielles, à Châteauneuf-sur-Loire et ailleurs dans la communauté de communes, offre assurément des possibilités non négligeables. De même s'agissant des projets de création et d'extension de zones d'activités, comme à Bray-Saint-Aignan par exemple.

En outre, l'arrêt ou du moins la forte limitation des constructions de parking pour les entreprises contribuerait à préserver le foncier. En effet, sur les zones d'activités, des surfaces considérables sont utilisées pour le stationnement des voitures. Pour remédier à l'autosolisme et à ses conséquences néfastes, il serait temps que les différentes collectivités organisent, de concert avec les entreprises, un « ramassage » des salariés comme on le fait pour les scolaires.

➤ **Concernant la création d'emplois pour la population locale et la réduction des déplacements domicile – travail**

Rien ne garantit qu'une proportion importante des emplois qui seraient créés serait occupée par des actifs du secteur proche. En effet, il n'y aura pas systématiquement adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences et aspirations des habitants du secteur. Et on ne pourra pas forcer les entreprises à « recruter localement ».

De plus, il est peu probable que beaucoup d'actifs qui disposent d'un emploi ailleurs (dans l'agglomération orléanaise par exemple) le quittent pour venir travailler sur la ZAE du Marigny.

Ainsi, il est probable qu'une part importante des personnes qui travailleront sur cette ZAE (si elle venait à voir le jour) se déplaceront depuis l'extérieur du secteur et possiblement d'assez loin. Sachant que si ces personnes décidaient de venir s'installer à proximité, cela accroîtrait encore la pression foncière et nécessiterait de construire de nouveaux logements encore.

De la sorte, **il faut s'attendre à ce que les déplacements domicile – travail de la population locale ne diminuent pas tellement**. Par contre, du fait de l'activité économique sur la ZAE du Marigny, il y aura nécessairement **plus de monde et plus de déplacements donc plus de trafic routier**, ce qui altérera le cadre de vie local.

A l'arrivée, il apparaît que pour remédier à la problématique des déplacements domicile – travail pour les actifs de Châteauneuf-sur-Loire et alentours, l'un des moyens les plus efficaces serait la réouverture de liaisons ferroviaires, en particulier vers l'agglomération orléanaise.

➤ **Concernant le type d'activités qu'abriterait cette ZAE**

La communauté de communes des Loges assure que serait créé un « *écoparc* », destiné à « *de nouvelles unités de production innovantes, soucieuses de l'environnement et intégrant dans leurs process des labels de développement durable* ». Sont également évoqués des « *villages d'artisans* » et autres « *pépinières et hôtels d'entreprises* ».

De quoi s'agirait-il plus précisément ?

Et quelles garanties existe-t-il qu'il en sera bien ainsi ? Comment l'aménagement et l'attribution des espaces seraient-ils décidés ?

La municipalité sortante de Châteauneuf-sur-Loire assure qu'« *aucun commerce ni aucun entrepôt logistique ne sera autorisé* ». Est-ce une certitude ? Il serait assez étonnant qu'aucun commerce ne voit

le jour sur une ZAE de 39 hectares, ne serait-ce que pour répondre au besoin de restauration et de « petites emplettes » (en particulier alimentaires) des personnes y travaillant.

De plus et même sans création de plate-forme logistique en tant que telle, l'activité des entreprises nécessitera, inévitablement, des installations de logistique assez importantes, surtout pour les activités de type industriel ou artisanal.

2) Le coût environnemental du projet

La zone humide du Marigny est précieuse de par la riche biodiversité qu'elle abrite, son rôle dans la régulation hydrologique et son utilité face au réchauffement climatique. Or le projet de création d'une ZAE entraînerait la destruction d'une grande partie de cette zone et la dégradation irréversible de la partie restante. Le coût environnemental de ce projet serait donc très élevé.

➤ Le Marigny, un réservoir de biodiversité

Avec ses mares, ses étangs, ses tourbières, ses prairies humides et ses forêts, la zone naturelle du Marigny abrite une faune et une flore riches et variées. Elle constitue ainsi un véritable réservoir de biodiversité, avec notamment des espèces spécifiques raréfiées.

A l'heure où la biodiversité s'effondre, sous l'effet notamment de l'artificialisation des sols, il serait très regrettable de détruire ce précieux écosystème qui s'offre à proximité immédiate du centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire.

➤ Le rôle du Marigny dans la régulation hydrologique locale

La zone humide du Marigny joue un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau dans le secteur.

En effet, la zone humide remplit une fonction de filtration, de décantation et d'épuration des eaux de ruissellement, contribuant ainsi à la qualité de l'eau. Elle alimente la nappe phréatique de Beauce et le réseau hydrologique local.

On note que la qualité de l'eau de l'Anche, ruisseau qui s'écoule de l'autre côté de la tangentielle, est déjà très médiocre. Or l'accroissement du trafic routier accroîtrait nécessairement la pollution (hydrocarbures, résidus de l'usure des pneus, métaux toxiques issus des carrosseries ...). Certaines activités qu'abriterait la ZAE engendreraient probablement une certaine pollution elles aussi.

Il semble que cet aspect ne soit pas pris en compte dans le projet, ce alors pourtant que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappe de Beauce, dont le Loiret relève, exige de protéger la ressource en eau.

De plus, la zone humide présente une grande utilité pour **la prévention des inondations**, en cela qu'elle peut absorber une partie des crues. Or l'expérience de ces dernières semaines a confirmé, si besoin était, que ce phénomène est susceptible de s'amplifier, du fait du dérèglement climatique. Par ailleurs, la zone humide procure un soutien aux cours d'eau en période d'étiage.

La bétonisation de la zone humide du Marigny aurait donc des conséquences très fâcheuses, tant pour la qualité de l'eau que du point de vue du risque d'inondations et également de l'affaiblissement des cours d'eau en période de sécheresse.

➤ **L'utilité du Marigny face au réchauffement climatique et à la pollution de l'air**

Avec sa végétation et notamment ses arbres, la zone naturelle du Marigny capte et stocke une partie du dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre.

Elle contribue ainsi à limiter le réchauffement climatique et à procurer de la fraîcheur dont la ville de Châteauneuf-sur-Loire bénéficie lors des périodes de forte chaleur. Elle réduit également la pollution atmosphérique locale que génère notamment la circulation routière sur la tangentielle.

Le réchauffement climatique est l'un des défis majeurs de notre époque, avec des conséquences de plus en plus catastrophiques qu'on constate d'année en année. **A l'échelle de notre territoire, la bétonisation du Marigny participerait à l'aggravation du phénomène, outre l'enjeu de santé publique lié à la pollution de l'air que nous respirons.** Au contraire, la zone naturelle existante nous protège, dans une certaine mesure, de ces fléaux.

3) Le risque de dégradation de la qualité de vie à Châteauneuf-sur-Loire et alentours

Châteauneuf-sur-Loire est réputée pour le cadre de vie privilégié qu'elle offre : une petite ville commerçante et dynamique au bord de la Loire, dans un environnement naturel encore largement préservé, à proximité de la forêt d'Orléans. La création d'une ZAE au Marigny porterait atteinte à ce cadre, en induisant plusieurs nuisances et effets négatifs pour la qualité de vie des habitants.

➤ **Le Marigny, une réserve de nature librement accessible à toutes et tous**

Bien qu'encore relativement méconnu, le Marigny constitue un milieu paysager agréable, facilement accessible depuis le centre-ville de Châteauneuf-sur-Loire et ce librement, puisqu'une très grande partie relève de l'espace public. Les Castelneuviennes et Castelneuvien disposent ainsi, « sur place », d'un précieux espace de nature et de ressourcement, qui contribue à la préservation de leur santé et de leur bien-être.

La destruction du Marigny représenterait une dégradation du cadre de vie à Châteauneuf-sur-Loire. Cette zone mériterait au contraire d'être davantage valorisée, pour l'agrément de la population locale.

➤ **L'accroissement des nuisances liées au trafic routier**

Comme déjà indiqué, la création de la ZAE n'aurait pas tant pour effet de réduire les déplacements domicile-travail que d'engendrer des flux de circulation supplémentaires, notamment de poids lourds, avec des conséquences inexorables : encombrement routier à l'entrée de Châteauneuf-sur-Loire, pollution atmosphérique et également de l'eau, nuisances sonores ...

On rappellera ici que du fait des aménagements en cours (« nœud multimodal », lycée et centre de secours), outre le trafic déjà existant, le rond-point à l'entrée-sortie de la tangentielle verra bientôt passer également les voitures qui utiliseront l'aire de covoiturage, les cars scolaires pour les lycéens (outre les cars des lignes Rémi régulières), les véhicules des personnels du lycée et des parents qui viendront y déposer leurs enfants, ainsi que les véhicules des pompiers qui devront bien souvent sortir en urgence.

On imagine quels seraient les encombrements si la ZAE voyait le jour. Certes, pour l'accès à la partie Nord de celle-ci, la création d'un rond-point sur la tangentielle est annoncée (au demeurant, un tel aménagement ne sera pas sans contrarier assez fortement la circulation sur cet axe). Toutefois, l'accès à la partie Sud de la ZAE interviendra nécessairement par le rond-point du lycée, ce qui risque fort d'entraîner une congestion.

➤ **Le risque d'une résurgence du projet de déviation de Saint-Martin-d'Abbat**

Compte tenu du probable engorgement à venir du rond-point du lycée, on ne peut que supposer que le projet de déviation routière de Saint-Martin-d'Abbat soit relancé. Ce projet qui aurait artificialisé des terres agricoles, des forêts et des prairies (notamment dans le Marigny) est officiellement abandonné – et vu les oppositions qu'il avait suscité, aucun élu ne s'aventure à le ré-évoquer pour le moment.

Toutefois, **si la ZAE venait à être créée, il paraît probable**, au vu également de l'urbanisation croissante à Saint-Martin-d'Abbat le long de la route de Gien, **que la question de la déviation resurgirait.**

On imagine que celle-ci serait alors présentée comme « indispensable », comme une nécessité ... qui serait en fait la résultante de choix d'aménagement effectués en connaissance de cause, mais dont les conséquences quasi inéluctables n'auraient pas été assumées ouvertement.

➤ **Un risque de déclassement du centre-ville ?**

Bien que la municipalité sortante de Châteauneuf-sur-Loire assure qu'aucun commerce ne serait autorisé sur la ZAE du Marigny, on peut légitimement s'interroger sur ce qu'il en sera réellement et sur l'éventuelle concurrence pour les commerces du centre-ville.

Plus largement, la constitution d'un pôle à la sortie de la tangentielle (lycée, nœud multimodal, ZAE projetée) peut interroger quant à l'éventuelle émergence d'une nouvelle « centralité » à la périphérie actuelle de Châteauneuf-sur-Loire, au détriment du centre-ville, lequel pourrait être en partie délaissé par les habitants au quotidien.

En tout état de cause, c'est largement du fait du cadre de vie paisible et agréable qu'elle procure que **Châteauneuf-sur-Loire est une commune attractive, réputée pour avoir su préserver un certain « art de vivre »**. Dès lors, est-il pertinent de vouloir construire une ZAE qui va nécessairement abîmer le territoire et engendrer diverses nuisances ?

4) Construire sur une zone humide : un surcoût budgétaire ... et une aberration ? L'« exemple » de la construction du futur lycée Adrienne Bolland

Tout comme sur les différents aspects qui viennent d'être évoqués, le projet d'« aménagement » du Marigny apparaît très discutable du point de vue de la dépense publique. Et au-delà de cet aspect financier, le fait-même de vouloir construire sur une zone humide pose très fortement question. Il suffit ici de se référer à ce qu'il en est de la construction du futur lycée.

➤ **Le surcoût environnemental et financier de la construction du futur lycée**

Compte tenu du caractère humide du terrain et de la structure du sol, l'édification du lycée a nécessité, pour ses fondations, l'installation de 605 pieux allant jusqu'à 15 mètres de profondeur, après extraction de la terre et avant injection de béton pour entourer chaque pieu.

Ces opérations lourdes de bétonisation ne peuvent être sans conséquence sur l'environnement et en particulier sur le bon fonctionnement du secteur humide. C'est un paradoxe pour un lycée que ses promoteurs présentent comme « *écoresponsable* » et « *biosourcé* » ! On peut en outre éventuellement s'interroger ici sur la solidité à terme de ces bâtiments construits sur pilotis.

Quoiqu'il en soit, le coût de la construction du futur lycée Adrienne Bolland est estimé à environ 80 millions d'euros. Par comparaison, la construction récente du lycée Joséphine Baker à Hanches, en Eure-et-Loir, aurait quant à elle coûté 60 millions d'euros, pour un établissement de taille comparable et qui a lui aussi été édifié selon les mêmes principes d'architecture écoresponsable. Il y a donc une différence de 20 millions d'euros entre ces deux opérations. **On peut aisément supposer que le fait d'avoir dû construire sur pilotis a occasionné une grande partie de ce surcoût à Châteauneuf.**

La nature du terrain et les complications techniques qu'elle allait engendrer n'étaient pourtant pas inconnues des promoteurs du projet, en particulier la région Centre-Val-de-Loire et la commune de Châteauneuf-sur-Loire. C'est donc en pleine connaissance de cause qu'a été choisi cet emplacement en zone humide.

Il a donc été en quelque sorte fait abstraction de ce surcoût environnemental et financier. C'est là un paradoxe, à l'heure où tant le « développement durable » que l'impérieuse nécessité de maîtriser la dépense publique ne cessent d'être mis en avant !

➤ **Vers une réitération, avec la création de la ZAE du Marigny ?**

Manifestement, la municipalité sortante de Châteauneuf-sur-Loire et les élus sortants de la communauté de communes des Loges n'ont pas tiré les enseignements de cette expérience de construire sur cette zone humide puisqu'ils ont persévéré dans le projet complémentaire d'aménagement de la ZAE du Marigny.

On note notamment que la municipalité sortante de Châteauneuf-sur-Loire se félicite de sa « *gestion rigoureuse et responsable des finances communales* ». La création de la ZAE du Marigny serait pourtant, a priori, tout sauf exemplaire du point de vue de l'utilisation des fonds publics – et ce d'autant moins dans un contexte de restriction budgétaire et de recherche d'économies.

On peut véritablement s'interroger sur cette contradiction. **Pourquoi vouloir bétonner une zone naturelle humide pour créer une ZAE, alors qu'on sait par avance qu'il y aura des difficultés techniques occasionnant un surcoût financier considérable ?** S'agirait-il de chercher à exaucer à tout prix les vœux de quelques entrepreneurs, au détriment des finances locales et de la satisfaction des autres besoins du territoire ?

Comme indiqué dès le début du présent courriel, notre association n'est, sur le principe, pas hostile au développement économique, bien au contraire. Mais celui-ci ne doit pas intervenir à n'importe quel prix. En tout état de cause, **la cohérence et la transparence sont indispensables dans un projet tel celui qui concerne le Marigny.** Or elles font défaut actuellement.

De plus, on notera qu'il y aurait un autre paradoxe voire une certaine incongruité : alors que le futur lycée Adrienne Bolland est censé être pleinement tourné vers le « développement durable », en accueillant notamment des formations spécialisées dans le domaine de l'environnement, le terrain

d'étude privilégié que pourrait constituer le Marigny est menacé de destruction par le projet de ZAE – ceci avec en plus une congestion routière qui s'annonce sous les fenêtres du lycée.

Conclusion : reconsidérer le projet de ZAE et valoriser le Marigny autrement – la nécessité d'un réel débat citoyen sur l'avenir du territoire

De toute évidence, la zone naturelle humide du Marigny n'est pas le bon endroit pour créer une ZAE.

Notre association appelle donc à renoncer à ce projet déraisonnable avant qu'il ne soit trop tard : en effet, une fois la zone naturelle détruite et bétonnée, on ne pourra pas revenir en arrière, ce patrimoine irremplaçable sera perdu de manière irréversible !

Le Marigny est un véritable trésor aux portes de Châteauneuf-sur-Loire, un « capital » à préserver et à faire « fructifier » en le valorisant, ceci plutôt que de le détruire pour construire une ZAE à très grands frais. Contrairement à ce qui a pu être dit et écrit, la préservation du Marigny ne concerne pas que les riverains ! Elle concerne tous les Castelneuviennes et des Castelneuvien – et au-delà.

➤ **Adopter une véritable vision globale de long terme et reconsidérer le projet de ZAE**

Si tant est qu'il soit réellement nécessaire de créer de nouvelles surfaces pour que des entreprises développent leurs activités (ce que notre association peut concevoir sans aucune difficulté), alors il faut **rechercher, à Châteauneuf-sur-Loire ou ailleurs au sein de la communauté de communes, d'autres sites qui soient mieux adaptés** – c'est-à-dire des endroits où le coût serait moindre, tant pour l'environnement et la qualité de vie que pour les finances locales.

L'intérêt général, c'est de préserver l'environnement et la qualité de vie, plutôt que de vouloir à tout prix avoir une ZAE « chez nous à Châteauneuf-sur-Loire », « sur place », sur le Marigny. Ce serait là un réel « *respect des principes du développement durable* », comme l'affiche la municipalité sortante de Châteauneuf-sur-Loire. **Telle est la véritable vision de long terme.**

On note d'ailleurs que dans son acte de candidature, l'équipe qui se présente au suffrage des Castelneuviennes et des Castelneuvien aux côtés de madame la maire sortante s'engage pour « *préserver durablement la ressource en eau et sa qualité, favoriser la biodiversité et s'adapter au changement climatique* ». Or le projet de destruction du Marigny pour y implanter une ZAE va précisément dans le sens contraire.

Ce projet ne répond pas à l'un des enjeux majeurs de notre temps qu'est la préservation de ce qui reste de l'environnement naturel. **A quoi bon développer l'activité économique et créer des emplois si la planète devient invivable ?**

Au lieu de faire preuve d'entêtement, **les promoteurs de cette ZAE s'honoreraient à adopter une approche plus large et à reconsidérer leur projet.** Personne ne perd jamais à changer d'avis, à reconnaître s'être peut-être trompé : au contraire, quand on fait preuve de sagesse et de raison, on en ressort toujours grandi !

➤ **Propositions pour valoriser le Marigny, au bénéfice du territoire et de ses habitants**

Notre association soumet les propositions suivantes en vue de la valorisation du secteur du Marigny, tant sur le plan économique qu'au niveau environnemental et de la qualité de vie des habitantes et habitants de Châteauneuf-sur-Loire et des alentours.

Par souci de lisibilité, on reprendra ici le découpage spatial opéré par les promoteurs du projet :

- La partie centrale de 17 hectares, qui est la plus humide, est sanctuarisée en l'état. On y accomplit seulement l'entretien courant qui est nécessaire ;

- Sur la partie Nord, la prairie de 3,25 hectares (parcelle 0212) pourrait être dédiée à la culture du chanvre (selon les informations dont nous disposons, le rendement brut par hectare pourrait avoisiner 4 000 € par an).

La sapinière qui entoure cette parcelle pourrait quant à elle faire l'objet d'une exploitation par une entreprise locale de production de plaquettes de bois par exemple, avec obligation de replanter des arbres au fur et à mesure.

- Sur la partie Sud, on éliminerait les espèces végétales invasives et on porterait à la connaissance des citoyennes et citoyens les chemins de promenade déjà existants qui traversent la zone.

Des lieux d'observation pédagogique de la faune et de la flore seraient à créer.

Par ailleurs, des aménagements devraient rendre davantage praticable la mobilité douce pour accéder au secteur.

Enfin, la pratique de l'affouage pourrait être relancée, de même que la chasse pourrait être maintenue sur cet espace.

Telles sont les propositions que notre association soumet au débat public.

➤ **Un débat citoyen approfondi, pour une prise de décision éclairée**

La démocratie locale est mise en avant par l'ensemble des municipalités sortantes de la communauté de communes des Loges et des listes candidates aux présentes élections. Dans un contexte de crise démocratique et d'une certaine « hystérisation » du débat public, le dialogue entre les « décideurs » et les citoyens apparaît plus que jamais nécessaire, pour tenter de construire une société apaisée.

Le projet de création d'une ZAE en lieu et place de l'actuelle zone naturelle du Marigny appelle donc une réflexion approfondie et un débat citoyen véritable. Un choix aussi lourd de conséquences pour notre territoire ne peut s'opérer uniquement dans le cercle restreint des enceintes institutionnelles, sans qu'il n'y ait eu une réelle délibération démocratique, en toute connaissance de cause, et une réelle adhésion de la population aux choix qui seront effectués.

A ce jour, **les promoteurs du projet font uniquement valoir les retombées économiques, sans évoquer les aspects négatifs.** Cette approche n'apparaît pas complètement honnête : en effet, le projet de ZAE est exclusivement présenté comme porteur d'installations d'entreprises vertueuses et de créations d'emplois pour la population locale : vu sous cet angle, qui pourrait sérieusement se prononcer contre ? Or la réalité est plus complexe : **les différentes implications du projet doivent être pleinement examinées et portées à la connaissance des citoyennes et citoyens** – ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Notre association appelle donc à un débat citoyen éclairé. C'est à ce titre que nous vous interpellons par la présente lettre ouverte afin de connaître votre position précise et étayée quant au projet en question.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir y apporter réponse – et ce bien sûr avant que n'intervienne le vote des électrices et électeurs à la présente élection municipale.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre entière considération.

Bien cordialement,

***L'association « Les salamandres n'aiment pas le béton », association de défense de l'environnement
à Châteauneuf-sur-Loire***